

APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2025

HORAIRE MENSUEL LEGAL ET CONVENTIONNEL = 151,67 HEURES

I - PERSONNEL D'ENTRETIEN		11,88
II - PERSONNEL ADMINISTRATIF		
2.1 Réceptionniste ou hôtesse d'accueil		11,88
2.2 Secrétaire (ST)*		13,58
III - PERSONNEL TECHNIQUE		
3.1 Aide dentaire		12,37
3.2 Assistante dentaire		13,72
3.2.1 Mention complémentaire (1)		
3.3 Prothésiste dentaire de laboratoire		
3.3.1 Niveau 1		12,75
3.3.2 Niveau 2		16,10*
3.3.3 Niveau 3		19,91**
3.3.4 Niveau 4		21,68
IV - PERSONNEL EN FORMATION		
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
4.1 Secrétaire ST		
4.2 Aide dentaire		
4.3 Assistante dentaire		
	<i>moins de 26 ans</i>	90% Smic 10,69
	<i>plus de 26 ans</i>	100% Smic 11,88
4.4 Brevet professionnel de Prothésiste dentaire		
	<i>moins de 26 ans</i>	90% Smic 10,69
	<i>plus de 26 ans</i>	85% de 15,86* 13,68
4.5 Brevet technique de métier de Prothésiste dentaire		
	<i>moins de 26 ans</i>	90% Smic 10,69
	<i>plus de 26 ans</i>	85% de 19,62** 16,92

Mention complémentaire administrative : 220 €

Après obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires tel que décrit à l'article 5.2 de l'annexe I de la CCN des cabinets dentaires (proratisés pour les salariés à temps partiel).

Mention complémentaire ODF : 215 €

Après obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires tel que décrit à l'article 5.3 de l'annexe I de la CCN des cabinets dentaires (proratisés pour les salariés à temps partiel).

Mention complémentaire parodontologie-implantologie : 215 €

Après obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires tel que décrit à l'article 5.3 de l'annexe I de la CCN des cabinets dentaires (proratisés pour les salariés à temps partiel).

Prime de secrétariat (si nouvelle embauche : réceptionniste uniquement) : 205 €

Selon le titre VIII de l'annexe I de la CCN des cabinets dentaires (proratisée pour les salariés à temps partiel)